

## Séance du conseil communal du 20 juin 2009

### Présents:

Françoise Hetto-Gaasch (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), Romain Reitz (CSV), échevins, Gilles Baum (DP), Jean Boden (CSV), John Breden (LSAP), Francine Colling-Kahn (CSV), Jos Greischer (Déi Gréng), Irène Schmitt (Déi Gréng), conseillers.

### Absents et excusés:

François Ries (DP), Roland Weis (DP), conseillers.

### 01. Informations au conseil communal.

### 02. Organisation scolaire 2009/2010.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'organisation scolaire de l'année 2009/2010.

Trois groupes pour l'éducation précoce sont prévus, deux à Junglinster et un à Gonderange. Pour les cycles 1.1+1.2, 108 enfants sont prévus et ils se répartissent sur 9 classes: 4 à Junglinster, 3 à Gonderange et 2 à Bourglinster. 423 élèves, répartis en 14 classes à Junglinster, 4 classes à Gonderange et 6 classes à Bourglinster, fréquenteront les cycles 2-4. Une classe d'intégration fonctionnera à Junglinster.

### 03. Fixation des indemnités revenant à la personne chargée de l'exécution du recensement agricole du 15 mai 2009.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder à la personne chargée du recensement agricole du 15 mai dernier les indemnités suivantes, à savoir 3,8037.-€ par feuille de recensement pour la collecte et de 1,2719.-€ par feuille de recensement pour le contrôle et la confection de l'état récapitulatif.

### 04. Décision concernant la participation financière dans les frais d'enseignement pour les élèves de la commune fréquentant l'école de musique de la ville d'Echternach, année scolaire 2009/2010.

Le conseil communal décide à l'unanimité de revenir sur sa décision du 20 décembre 2008 et d'autoriser le collège échevinal à signer une convention pour l'année 2009/2010 identique aux années précédentes tout en prenant à charge de la caisse communale la participation supplémentaire de 450.-€ par cours et ce pour deux cours par élève non adulte par année. Un troisième cours de la division moyenne est à préfinancer par l'élève et la participation supplémentaire sera remboursée à la fin de l'année scolaire sur présentation du bulletin d'études duquel il résulte que l'élève a terminé avec succès le cours.

### 05. Inscription d'un nouveau crédit au budget extraordinaire pour l'acquisition d'un panneau d'affichage digital.

Vu la proposition du collège échevinal d'acquérir pendant l'exercice budgétaire en cours un totem signalétique avec panneau d'affichage digital et de l'installer aux abords de la route de Luxembourg/route d'Echternach à Gonderange, du côté droit en venant de Luxembourg, le conseil communal décide à l'unanimité d'inscrire un nouvel article « Acquisition de panneaux d'affichage digital » au budget 2009 avec un crédit de 25.000.-€.

### 06. Etat des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2008.

L'état des recettes restant à recouvrer, présenté par le receveur François Walter, clôture avec la somme de 53.730,57.-€. Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder la décharge d'un montant de 2.495,66.-€.

### 07. Divers.

### 08. Questions au collège échevinal.

### 09. Propositions de réaffectation des candidats aux postes vacants des instituteurs de l'enseignement fondamental (liste 1).

Le conseil communal propose à l'unanimité à la Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle la réaffectation de:

- Sonia Dias Ribeiro au poste vacant du premier cycle de l'enseignement fondamental (précoce),
- Danielle Kinsch et Stéphanie Halsdorf aux postes vacants du premier cycle de l'enseignement fondamental,
- Jane Schweigen (classe d'intégration), Pia Buntgen, Anne-Myriam Weber et Ayano Everling aux postes vacants des deuxième, troisième et quatrième cycles de l'enseignement fondamental.

### 10. Motion au sujet de l'avancement des travaux en vue de la réalisation des objectifs fixés par la loi du 6 juillet 1999 portant création d'un réseau national de pistes cyclables (déi gréng).

Le conseil communal décide à l'unanimité d'adopter la motion suivante:

---

Le conseil communal

- constate que dix ans après l'adoption de la loi du 6 juillet 1999 portant création d'un réseau de pistes cyclables, ce réseau est loin d'être réalisé,
  - regrette que les pistes PC2 (piste cyclable d'Echternach entre Luxembourg et Echternach via Junglinster et Consdorf) et PC4 (piste cyclable de la Syre) empruntent partiellement les CR 129 et 132,
  - déplore l'inexistence totale de la PC5 (piste cyclable de l'Ernz Blanche),
  - invite le Ministre ayant dans ses attributions l'Administration des Ponts & Chaussées à mettre en œuvre les objectifs fixés par la loi du 6 juillet 1999 en s'engageant activement dans l'extension du réseau des pistes cyclables.
-